

L'Office québécois de la langue française, un partenaire d'affaires!

Votre entreprise emploie moins de 50 personnes?

Les services d'accompagnement **Mémo, mon assistant pour la francisation** s'adressent à toute entreprise au Québec qui emploie moins de 50 personnes.

Collaborez avec l'Office québécois de la langue française, et apprenez comment de bonnes pratiques linguistiques peuvent vous aider à:



**attirer et fidéliser
une nouvelle
clientèle;**



**accroître la rétention
et le sentiment
d'appartenance
de votre personnel;**



**respecter
vos responsabilités
linguistiques;**



**diminuer le nombre
d'erreurs quotidiennes
et le nombre d'accidents.**



**Dans un marché compétitif,
travailler et faire des affaires
en français, c'est gagnant...
et productif!**

Pour les entreprises qui emploient de 25 à 49 personnes

Les entreprises employant de 25 à 49 personnes auront l'obligation de s'inscrire à l'Office **à compter du 1^{er} juin 2025** pour entreprendre une démarche de francisation afin de généraliser l'utilisation du français dans leurs activités. Cette démarche peut être amorcée dès aujourd'hui en remplissant le formulaire d'inscription.

Les entreprises qui souhaitent attendre avant d'entamer la démarche peuvent recourir aux services **Mémo, mon assistant pour la francisation** afin de se familiariser avec les obligations prévues par la *Charte de la langue française*. Grâce à l'aide de nos spécialistes, elles disposeront des informations et des outils nécessaires pour être fin prêtes à entreprendre leur démarche de francisation.

Dans un marché compétitif, mettez toutes les chances de votre côté!

Les études sont claires! Au Québec, adopter le français comme langue de travail améliore la performance du personnel, augmente son sentiment d'appartenance, diminue les risques d'accident et réduit les pertes de temps.

Adopter le français comme langue d'affaires permet de joindre une plus large clientèle, de fidéliser celle qui fait déjà affaire avec votre entreprise et, conséquemment, d'augmenter vos revenus.

L'Office québécois de la langue française, votre partenaire

L'Office peut vous accompagner et soutenir votre entreprise pour qu'elle puisse atteindre son plein potentiel. Il est là pour vous aider à :



évaluer les façons de faire de votre entreprise et de votre personnel en matière linguistique et vous permettre de les améliorer;



comprendre les responsabilités de votre entreprise à l'égard de la *Charte de la langue française*;



fixer des cibles réalistes à atteindre pour votre entreprise en matière de francisation;



trouver les ressources adaptées à votre entreprise et à son secteur d'activité pour que vous atteigniez vos cibles.



Travailler avec l'Office, rien de plus facile!

L'Office vous propose une autoévaluation, vous informe et vous aide à mettre en place de bonnes pratiques. Vous souhaitez profiter de nos services gratuits et ainsi améliorer le rendement de votre entreprise? Rien de plus simple!

Rendez-vous sur le site de l'Office pour remplir l'autoévaluation : www.oqlf.gouv.qc.ca/memo-assistant-francisation-autoevaluation.

Celle-ci vous permettra d'obtenir, en une dizaine de minutes, le portrait linguistique de votre entreprise et de connaître les aspects qui peuvent être améliorés.

Par la suite, un entretien téléphonique avec notre équipe vous permettra de mettre en place des solutions adaptées à votre entreprise et aux réalités de votre secteur. Notre équipe vous guidera vers des ressources et de la documentation qui favoriseront votre réussite.

Vous pourrez également opter pour un accompagnement personnalisé. Notre équipe vous soutiendra alors jusqu'à l'atteinte de vos objectifs.

Obtenez votre *Engagement envers la langue française*!

Vous avez le français à cœur et souhaitez le faire savoir à votre personnel et à votre clientèle? Remplissez l'autoévaluation et transmettez-la-nous. Notre équipe vous contactera pour vous indiquer comment obtenir votre *Engagement envers la langue française*.

En tout temps, vous pouvez en apprendre davantage sur les obligations linguistiques des entreprises au Québec en consultant notre **documentation en ligne** : www.oqlf.gouv.qc.ca/memo-assistant-francisation.

Pour connaître les obligations linguistiques des entreprises devant s'inscrire auprès de l'Office et obtenir leur certificat de francisation, consultez la section **Démarché de francisation** de notre site Web : www.oqlf.gouv.qc.ca/demarchedefrancisation/.